



Les enjeux d'une mobilisation citoyenne à l'épreuve de la COVID

La crise sanitaire a et aura des effets multiples, dont certains n'ont pas encore été perçus. Ils concernent l'ensemble des composantes de notre société, et tous ses acteurs. Dès les premiers jours, les associations et tous ceux qui les font vivre se sont mobilisés, et ont répondu présents. Qu'en sera-t-il demain, cette formidable « levée » de citoyenneté pourrait-elle tenir dans la durée, avec quels moyens ?

Le Haut Conseil à la vie associative, instance de consultation placée auprès du Premier Ministre, a pour mission, notamment, de proposer toutes mesures utiles au développement de la vie associative. C'est pourquoi, face à la situation inédite que connaît aujourd'hui la société et donc les associations, il a paru utile au Haut Conseil, de proposer quelques analyses à partir des premiers constats.

À la situation complexe qui s'impose à notre quotidien, s'ajoutent les effets sociaux, sociétaux, des choix politiques, (élections, confinement, dé-confinement etc.) qui pèseront sur la mobilisation citoyenne, à tout le moins, dans son orientation.

Enfin, nul, n'ignore, les risques encourus par les personnes âgées (60 ans +) qui légitimement s'inquiètent de la contagion et qui pourraient s'écarter, ou se voir écartées malgré elles du champ de la solidarité alors qu'elles en constituent une ressource essentielle.

La Covid 19 mobilise simultanément des forces associatives dans un grand nombre de domaines.

Cette mobilisation contrainte par les risques sanitaires, exige une logistique et un mode opératoire qui peuvent se heurter à la spontanéité du vouloir agir. Aux côtés du monde associatif, se développent de nombreuses initiatives qui participent à construire une approche nouvelle du vivre ensemble, plus sensible et respectueuse de l'intérêt général.

I- L'engagement bénévole : Données et évolutions

Il nous a paru utile de présenter rapidement l'état de l'engagement, tel qu'il se situait avant l'apparition de la pandémie.

Plusieurs enquêtes et études publiées ces dernières années, nous permettent de disposer de données chiffrées sur l'engagement bénévole.

L'étude conduite par Lionel Prouteau en 2017 et publiée en 2018¹, nous apprend que 34,6% des personnes interrogées exercent leur bénévolat comme adhérents d'une association et 15,4% sans être adhérents, dans d'autres organismes (organisation municipale, locale, établissements scolaires, mutuelle, coopérative ou autres organismes). Près de 9 bénévoles sur 10 pratiquent leur engagement dans une association qu'ils en soient membres ou pas (ils étaient 83% en 2002 et 88% en 2017).

¹ Lionel Prouteau : Bénévolat et bénévoles en France en 2017. Etat des lieux et tendances. Octobre 2018.

Cette étude révèle que le taux de bénévolat dans la population française a beaucoup augmenté, passant de 28% en 2002 à 43% en 2017, grâce notamment à un fort engagement dans le domaine social et caritatif.

Enfin, la participation hors association relève de la participation occasionnelle dans 80% des cas. Il est intéressant de noter qu'entre 2002 et 2017 le bénévolat régulier a progressé de 10 points.

Nous devons certainement nous réjouir de l'évolution positive de l'engagement solidaire, particulièrement dans le secteur social et caritatif, mais aussi nous inquiéter de ce qu'elle révèle sur le plan du développement de la précarité, de la pauvreté.

Ces quelques données soulignent l'importance du bénévolat et de l'engagement en France et cela en dehors de toute crise. Le HCVA a eu l'occasion de le rappeler ces dernières années, il n'y a pas moins de bénévoles, bien au contraire, mais assurément, d'autres formes de bénévolats se sont développées, répondant à d'autres modes de vie. Cela ne s'oppose pas à la volonté et l'envie d'engagement, comme en témoigne l'augmentation du nombre de bénévoles parmi les jeunes.

L'enquête réalisée² par Recherches et Solidarités avec Le Mouvement associatif et le Réseau National des Maisons des Associations (*entre le 20 mars et le 7 avril 2020 dans le contexte de la crise due au COVID 19 -16 000 responsables d'associations ont été interrogés dont 10 000 associations employeuses*) révèle que 82% des associations ont maintenu des relations à distance entre les bénévoles, ce pourcentage a augmenté au fil du temps, et 63% ont développé des échanges et de l'entraide à distance.

46% des responsables associatifs se sont déclarés prêts à se mobiliser et à mobiliser leurs bénévoles dans une démarche citoyenne, en dehors des actions à destination de leurs adhérents ou bénéficiaires.

Les associations en cette période de crise, constituent une source de mobilisation au-delà de leur périmètre originel.

II- Le rôle de l'Etat dans l'intermédiation bénévole

Dès le début de la crise sanitaire, les pouvoirs publics se sont mobilisés pour accompagner les associations dans les difficultés qu'elles allaient rencontrer. A la fois en les soutenant par des aides financières ou des allègements sociaux et fiscaux, et en appelant les citoyens à s'engager pour apporter leur soutien et leurs forces à l'ensemble des acteurs mobilisés.

C'est ainsi qu'a été créée une plate-forme adossée à la réserve civique³ qui a très vite connu un grand succès. Cette mobilisation citoyenne spontanée confirme, s'il en était besoin, ce que l'on sait de la volonté de nombre de nos concitoyens à s'engager aux côtés des populations les plus fragiles. C'est bien ce que font les associations au quotidien.

Parallèlement, sept grands acteurs associatifs de l'intermédiation du bénévolat⁴ se sont également organisés pour présenter leurs différentes plates-formes sur un portail commun. Celle-ci a permis de multiplier leur visibilité par 2, voire par 4 selon les organisations.

À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle, sans doute au-delà de ce qui pouvait être imaginé. C'est ainsi qu'à ce jour plus de 300 000 personnes se sont inscrites sur la plate-forme de la réserve civique et 100 000 mises en relations ont été réalisées. Ces chiffres, à eux seuls, témoignent du désir d'engagement et de la mobilisation citoyenne. Ils mettent également en lumière les difficultés et attentes qui peuvent jalonner

² <https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2020/04/COVID-impacts-Diaporama.pdf>

³ <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

⁴ <https://benevolat.fr/>

le parcours d'engagement : Pour les associations, capacité d'accueil, formation, encadrement, logistique, suivi et application des mesures d'hygiène et de sécurité ...

Pour les bénévoles, réponses et accueil à la hauteur de leur engagement, intégration, suivi et reconnaissance ...

En effet, nombre de personnes prêtes à s'engager, et, qui n'ont pu recevoir une réponse rapide, ou même des propositions, peuvent être déçues et pour certaines, en concevoir une impression négative du monde associatif, participant à s'en éloigner pour longtemps.

A contrario, de nombreux exemples attestent que dans les territoires, des démarches locales de solidarité se sont mises en place autour de projets mobilisant dans ce que l'on appelle « une communauté d'actions » des femmes et des hommes de sensibilité ou d'expertise diverses, grâce à un travail concerté entre les acteurs : associations, collectivités, voire entreprises...

Ainsi, à Roubaix, à Saint Nazaire, les maisons des associations ont pu faire le lien, évaluer les besoins et apporter des réponses circonstanciées. La coopération nécessaire s'entend d'une réflexion et d'un travail commun, coordonné, chacun apportant ses expériences, ses savoir-faire.

La plate-forme nationale trouve sa pleine utilité dans une mission d'articulation, de mise en lien avec les acteurs locaux susceptibles, en les accompagnant, de donner corps à leur volonté d'engagement.

Cet élan de générosité se caractérise par des actions spontanées, répondant directement aux besoins émergents du fait de la crise. Ainsi, des associations d'aide au logement se retrouvent à fournir des repas ou de l'aide aux devoirs. Ces nécessités ne peuvent être perçues qu'au plus près de leur territoire, et leurs réponses relèvent aussi de l'entraide informelle, intergénérationnelle, parce qu'il y a une forte envie d'être utile immédiatement.

La tentation des pouvoirs publics de développer les initiatives d'engagement des citoyens n'est pas nouvelle et souligne sa volonté de participer activement à son développement.

Ainsi, à la suite de différents accidents environnementaux, notamment des pollutions sur les plages, les pouvoirs publics ont imaginé, en 2005, mettre en place une sorte de répertoire des bénévoles qui pourraient être mobilisés en cas de catastrophes naturelles ou autres, dans un contexte où une mobilisation massive serait nécessaire.

Pour ce faire, ils souhaitaient créer un grand site d'intermédiation avec le concours des principales associations engagées dans ce domaine. Ils ont finalement renoncé devant la complexité de l'outil, de son coût et du savoir-faire requis.

Le rôle de l'Etat et celui des associations doivent être complémentaires mais sans substitution. Les associations ne sont pas les outils des pouvoirs publics, elles doivent œuvrer en lien, à leurs côtés et avec leur soutien afin de pouvoir déployer tout leur savoir-faire.

La mobilisation du plus grand nombre doit être encouragée dans des situations exceptionnelles, et il faut faire confiance aux structures associatives, terreau de cette mobilisation pour l'organiser. Le don de soi s'exprime pour beaucoup dans un engagement de tous les instants. Les situations extrêmes, comme celles que nous vivons actuellement exigent une mobilisation de tous, y compris des services publics pour répondre à l'urgence, mais elle ne peut être vraiment efficace que dans une coordination parfaite entre tous les acteurs.

III- L'analyse du HCVA : Référence aux écrits antérieurs

Depuis sa création, le HCVA a produit différents textes sur la question du bénévolat, de l'engagement et des outils pour l'encourager.

En 2014, dans un document intitulé le socle commun du bénévolat, le HCVA soulignait la nécessité pour les bénévoles qui le souhaitent, d'une formation adaptée à leurs besoins.

En 2016, au lendemain des attentats terroristes en France, le Président de la République a commandé un rapport⁵ pour formuler des propositions en vue de la création d'une réserve citoyenne. Les termes de la lettre de mission étaient ainsi exposés, « *cette réserve citoyenne a pour objectif de permettre la mobilisation, ponctuelle ou récurrente, de citoyens soucieux de venir en renfort de l'action publique et de renforcer le lien social dans notre pays* ».

Le Haut Conseil à la vie associative a été auditionné par l'un des rapporteurs, monsieur Jean-Marc Sauvé, conseiller d'Etat. Selon lui, il s'agissait par la création de cette réserve de compléter le vivier des bénévoles à côté de l'engagement associatif. Les représentants du HCVA ont évoqué des questions de principe :

L'engagement associatif relève notamment d'un acte de citoyenneté.

On est souvent engagé au service d'une cause portée par un mouvement, une structure.

En outre, dans un certain nombre de cas, l'engagement suppose un savoir-faire, des compétences qui sont apportés par les associations soit par la formation, soit par le travail régulier en équipe.

Ainsi, dès le début des travaux, le Haut Conseil a fait connaître sa position sur ce projet en rappelant que les bénévoles avaient besoin d'accueil, d'accompagnement, de formation, ce que les associations savent mettre en œuvre, pour peu qu'on leur en donne les moyens.

Depuis de nombreuses années, des appréciations font état de la baisse du nombre de bénévoles, parallèlement à une montée de l'égoïsme et du repli sur soi. Les chiffres présentés au début de ce document et la situation actuelle infirment ces propos.

Que certaines missions bénévoles (tâches administratives, de gestion...) vécues comme ingrates, attirent peu de candidatures est un fait. L'association aura à cœur d'assurer une attention et un suivi tout particulier pour éviter que les bénévoles impliqués sur ces tâches ne se sentent écartés de l'objet associatif.

Fidéliser les bénévoles dans l'association peut également apparaître comme une difficulté majeure. Les nouvelles formes de bénévolat, les gouvernances qui leur sont attachées, l'intégration des jeunes, qui fonctionnent en mode projet et s'engagent pour une cause en pratiquant un bénévolat de court terme, est un fait de société qui ne doit pas nous étonner.

Le HCVA dans son rapport sur les nouvelles formes d'engagement a mis en lumière ces constats et conclut que les mouvements qui traversent les associations, leur gouvernance sont, et cela n'est pas surprenant, les mêmes que ceux qui traversent la société. On n'entre plus dans une entreprise, voire une profession à 20 ans en y restant jusqu'à sa retraite, on aime changer d'activité, pourquoi l'engagement ne suivrait-il pas les mêmes tendances ?

La volonté de se retrouver, d'agir ensemble est le fondement même des associations et les bénévoles, leur première richesse. Chacun peut agir individuellement, dans des cadres non-structurés, mais l'association constitue le terreau de l'engagement, le lieu où les individus peuvent trouver un cadre et un accompagnement nécessaires à leur activité.

Pour toutes ces raisons, le Haut Conseil à la vie associative insiste dans plusieurs rapports⁶ sur la nécessité d'encourager l'engagement dès le plus jeune âge et en valorisant, pour tous, les acquis de celui-ci.

IV- L'engagement bénévole associatif face à l'épreuve de la crise ; Illustrations et préconisations

Au-delà des propos généraux, les quelques illustrations présentées ci-après, témoignent de la capacité des associations et de toutes les personnes engagées pour inventer des réponses aux besoins les plus divers.

⁵ Claude Onesta, Jean-Marc Sauvé : Pour que vive la fraternité- Propositions pour une réserve citoyenne. Juillet 2015

⁶ La VAE des bénévoles. 2013. - Suites du rapport du rapport sur la VAE 2018. – Favoriser l'engagement des jeunes à l'école. 2017. - L'engagement associatif ouvert à tous. Juillet 2019 -

Toutes les associations, qu'elles aient une action nationale, voire internationale ou très locale se sont mobilisées, non seulement sur des activités qu'elles conduisent naturellement mais également pour des aides, des soutiens qu'elles n'exercent pas habituellement. La volonté des organisateurs, l'envie d'être utile de tous les bénévoles, qu'ils soient bénévoles réguliers ou non, à l'occasion de cette épidémie, tous se sont dépassés pour être au service de tous et particulièrement des plus fragiles.

Les exemples ne manquent pas, des associations, comme APF France Handicap, les Petits frères des pauvres, les équipes Monalisa ..., ont exploré toutes les possibilités de rendre service pour les besoins quotidiens aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Pour protéger, aider, soutenir, les associations de solidarité, comme le Secours Populaire, la Croix-Rouge française, le Secours Catholique..., ont mobilisé bien au-delà des bénévoles habituels pour confectionner ou distribuer des colis alimentaires, pour prendre des nouvelles, aider les enfants pour leurs devoirs, soutenir psychologiquement les plus en difficultés ...

Des associations tournées vers l'animation et le loisir comme les maisons des jeunes et de la culture ont déployé sur l'ensemble du territoire, des trésors d'imagination pour poursuivre les activités à distance (danse, musique, arts plastiques ...) mais aussi pour proposer des actions de solidarité de proximité et d'entraide locale.

Cette épidémie concerne l'ensemble de la population mais les conséquences ne sont pas les mêmes pour tous. Les réponses ne peuvent être uniformes et les associations, grâce aux bénévoles peuvent répondre aux diverses situations de la façon la plus appropriée qui soit, car en contact permanent avec les populations, elles les connaissent. De plus, l'apport de bénévoles a pu renforcer la capacité d'attention et d'intervention.

Cette mise à l'épreuve collective, cette réponse solidaire à un défi aussi immense qu'inattendu, montrent une capacité de mobilisation qui sera d'autant plus efficace qu'elle est accompagnée, encadrée et formée.

Nul ne saurait en douter, les ressorts de l'engagement relèvent dans leurs grandes majorités de principes qui restent intangibles et qui touchent à la recherche du sens que l'on souhaite donner à sa vie, à son action, à l'expression de la solidarité, aux soucis de servir l'intérêt général, de participer à l'avènement d'une société plus juste et fraternelle, plus respectueuse de son environnement.

Nous n'aurions pu imaginer que nous allions subir une crise avant tout sanitaire d'une telle importance.

Les crises sociétales et sociales qui sont venues s'y greffer, ont amplifié une situation aussi inédite que dramatique. Le monde associatif fait preuve non seulement d'une forte capacité de mobilisation, mais également d'adaptation. Sa réactivité, la confiance qu'il inspire dans une cité insaisissable ou dans une ruralité de plus en plus abandonnée à elle-même, a favorisé l'émergence d'une chaîne de solidarité bousculant les pesanteurs.

Cette situation où chacun a dû faire face à des défis, démontre la nécessité d'une mobilisation collective de tous les acteurs, en coordination et complémentarité. Elle rappelle que la primauté des savoir-faire se ressourcent sur le terrain. L'efficacité ne peut être construite a priori. Elle résulte de la mise en action de communautés qui connaissent les territoires, les populations, leurs besoins.

Quelques préconisations

Pour tirer les leçons de cette expérience imposée à tous, le HCVA appelle de ses vœux, des réflexions et la mise en œuvre de mesures, qu'il a pour certaines déjà formulées dans le passé.

- **Encourager l'engagement des jeunes** : de nombreuses associations ont noté le grand nombre de jeunes venus s'engager pour la première fois, il faut pouvoir les fidéliser, les accompagner, leur proposer des actions compatibles avec leur mode de vie et valoriser le temps donné, les compétences acquises et la prise d'initiative.

- **Favoriser un engagement intergénérationnel** : la situation sanitaire a pu écarter les bénévoles les plus âgés qui dans certaines associations tiennent une place importante. L'après-crise ne doit pas être l'occasion d'un conflit de générations, au contraire, l'occasion est donnée de travailler pour un bénévolat intergénérationnel avec le développement par exemple d'un tutorat et d'un apprentissage partagé. Dans cette perspective, l'explosion de l'utilisation des outils numériques en cette période pourra permettre demain des échanges réciproques.
- **La réflexion sur l'intermédiation** : les associations, depuis de nombreuses années ont développé des démarches d'intermédiation du bénévolat et de l'engagement, souvent portées par des plates formes numériques. La réserve civique, initiative publique a démultiplié le processus pendant cette pandémie. Il est nécessaire qu'une réflexion soit conduite avec les principaux acteurs intervenant dans le cadre de l'intermédiation. Celle-ci pourra renforcer son efficacité et permettre qu'une réelle articulation soit mise en place entre les associations et les pouvoirs publics.
- **La formation des bénévoles** : la période que nous venons de traverser a montré une fois encore la nécessité d'accompagner et de former les bénévoles. Depuis de nombreuses années le Haut Conseil à la vie associative met l'accent sur ce point. Les bénévoles eux-mêmes sont nombreux à le demander, tous les organismes savent que cela constitue un élément de fidélisation, de valorisation du bénévolat. Actuellement, les moyens consacrés à cette formation sont insuffisants, le fonds de développement de la vie associative, dont une partie des crédits y sont consacrés, ne dispose pas des financements nécessaires, il est urgent d'augmenter sa dotation.
- **L'accompagnement des associations** : Les associations ont, elles aussi, besoin d'être accompagnées dans leur capacité à accueillir de nouveaux bénévoles et de nouvelles formes d'engagement sans que ne soient compromises les valeurs fondatrices et fédératrices du projet associatif.

Conclusion

Demain, la première vague de l'épidémie passée, l'engagement sera encore et toujours nécessaire, et les défis à relever, immenses. Les associations ont montré, une fois de plus, leur inventivité, leur capacité d'initiative. Aussi pour construire le monde de demain et participer au changement, elles doivent être invitées « aux tables de propositions ».

Les associations sont des personnes morales constituées par des personnes physiques, des bénévoles, des hommes et des femmes engagées qu'il faut reconnaître, encourager, former, accompagner, dans leur démarche citoyenne et solidaire. Cela le Haut Conseil l'a rappelé dans ses divers rapports, encourager les plus jeunes, accueillir toutes les personnes volontaires, leur donner les moyens et un cadre...

Ces évolutions sont indispensables, car demain, les bénévoles d'un jour, de quelques jours ou plus en temps de crise, doivent pouvoir être les bénévoles engagés dans la durée au service de tous.

Il est donc nécessaire, que les associations puissent fidéliser les femmes et les hommes qui se sont engagés spontanément, en leur proposant un accompagnement et en les formant. Les pouvoirs publics doivent être au rendez-vous pour apporter leur aide, notamment par des moyens supplémentaires pour la formation des bénévoles et le soutien des structures de mise en réseau.

Dans cette situation inédite, la mobilisation spontanée d'un très grand nombre de personnes engagées dans des actions innovantes inventées en quelques jours ont fait progresser les pratiques associatives.

Les pouvoirs publics ont également inventé très rapidement des premières réponses aux difficultés économiques, administratives, d'organisation des entreprises, des associations ...

Il est nécessaire aujourd'hui et dans les prochains mois, de se donner le temps d'une évaluation partagée, pour mesurer ce qui a bien fonctionné et le reproduire, ce qui appelle une vigilance commune pour l'avenir, permettant à tous les acteurs de travailler ensemble au bien commun.

Juin 2020